

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL198

présenté par  
M. Kert  
-----

### ARTICLE 30

Supprimer les alinéas 10 à 60

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de territoires ne semble plus nécessaire à partir du moment où l'on confie à la conférence métropolitaine un pouvoir décisionnaire sur les attributions qui lui seront déléguées par l'organe délibérant de la Métropole .

De plus , la création de ces territoires crée une strate supplémentaire ce qui n'apparaît guère souhaitable.